

ETUDIANTS INTERNATIONAUX

Etudier à Perpignan

Le sud de l'Europe



Edition 2007

Sommaire

Perpignan

bienvenue	p.2
étudier à l'université	p.3

Formalités

1ères démarches	p.4
obtenir son titre de séjour	p.5

Vie pratique

accueil	p.6
information jeunesse	p.7
budget	p.8
logement	p.9
santé	p.11

Mémo

calendriers	p.13
lexique	p.14

Edito

Chers Etudiants,

tout d'abord bienvenue et merci d'avoir choisi l'Université de Perpignan pour engager ou poursuivre vos études et vos recherches universitaires. L'offre d'enseignement supérieur en Europe et en France présente une telle diversité et une telle attractivité que nous pouvons être honorés que des étudiants puissent venir étudier dans les Pyrénées-Orientales depuis les quatre coins du monde.

D'abord et surtout, l'Université de Perpignan est un lieu de travail qui offre un éventail de formations organisées autour de cinq facultés, d'un institut universitaire de technologie, d'un institut d'administration des entreprises et de trois instituts universitaires professionnalisés. Elle s'étend sur cinq sites délocalisés en Languedoc-Roussillon et dans une dizaine de villes à l'étranger. C'est un lieu d'excellence scientifique qui abrite une vingtaine de laboratoires dans le domaine des sciences humaines et expérimentales.

En vous inscrivant à l'Université de Perpignan, vous entrez dans une " communauté universitaire " composée des étudiants, des enseignants et des personnels administratifs. Cette communauté fonctionne avec des instances élues dans lesquelles, si vous le désirez, vous vous impliquerez pour participer à l'amélioration du fonctionnement de votre établissement. Vous mesurerez mieux alors la complexité et les avantages du service public d'enseignement supérieur de notre pays.

Beaucoup d'entre vous connaissent déjà l'ambiance du campus...

Mais les nouveaux arrivants vont découvrir une nouvelle vie, faite de libertés mais également de responsabilités et de stress, une vie de convivialités nouvelles mais aussi de solitude, une vie de curiosité scientifique aiguisée par les nouveaux savoirs mais assombrie parfois par le découragement. Etudier, se professionnaliser, faire de la recherche, ce sont évidemment les grands objectifs et les raisons fondamentales de votre inscription... Mais être étudiant c'est également s'engager dans une tranche de vie plus difficile qu'il n'y paraît. Au titre de ces difficultés figure l'intégration dans un groupe social particulier : votre histoire personnelle n'a souvent qu'un rapport lointain avec les préoccupations académiques de vos professeurs.

Enfin, vous allez bénéficier des activités sportives et culturelles qui sont proposées sur le campus. Au-delà de ces activités, vous verrez que la région dans laquelle l'université est implantée est particulièrement belle, avec des sites figurant parmi les plus beaux d'Europe. C'est une géographie chargée de cultures vigoureuses, marquée par une histoire riche et éclairée par une rugueuse hospitalité plus attachante que tous les cursus académiques qui vous sont proposés.

Ainsi, l'Université de Perpignan conjugue l'excellence pédagogique et scientifique avec d'heureuses conditions de vie, d'environnement urbain et géographique. En rassemblant les meilleures ressources humaines et matérielles, cette exceptionnelle qualité de vie, en contribuant à votre bien-être, est le meilleur gage de notre succès commun.

François FERAL
Président de l'Université

Perpignan

étudier à l'université

PERPIGNAN , CARREFOUR TRANSFONTALIER

L'Université de Perpignan, créée en 1350, a évolué vers une université moderne avec de nombreux laboratoires de recherche performants. L'accueil des étudiants et chercheurs étrangers est une tradition à Perpignan.

A Perpignan, un habitant sur dix est étudiant et parmi ceux-ci 30 % d'entre eux représentent 113 nationalités étrangères.

En 2006/2007, le nombre des étudiants à l'Université de Perpignan s'élevait à 10 000 étudiants. Les autres établissements comprennent des écoles de formation, d'Ingénieurs, BTS, classes préparatoires, écoles des beaux arts, école d'infirmière. Plus d'une vingtaine de laboratoires et centres de recherche de toutes disciplines accueillent les étudiants qui préparent leur doctorat.

Le patrimoine culturel du monde universitaire : bibliothèque, ouvrages, revues et collections, musée (Musée d'histoire naturelle, Musée Rigaud, Musée Arts et Traditions Catalanes...) est associé au dynamisme de la ville.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Les études supérieures à l'Université de Perpignan sont organisées sur 6 sites géographiquement différents :

A PERPIGNAN

Site du campus avec

- 5 UFR : Lettres et sciences humaines, Droit et Sciences économiques, Sciences Exactes et Expérimentales, Faculté Internationale des Droits d'Afrique Francophone, Sports, Tourisme, Hôtellerie Internationale;
- 3 INSTITUTS : Institut Universitaire Technologie, Institut Franco-Catalan Transfrontalier, Institut d'Administration des Entreprises;
- SITE PERCIER : IUP Tourisme , Service Commun de Formation Continue (CREUFOP) ;
- SITE CARNOT : Hall de Technologie

AU NORD de PERPIGNAN

- MENDE : IUP de l'UFR STHI : spécialités tourisme et multimédia
- NARBONNE : UFR Droit, IUP Droit de l'Urbanisme, IUT (Département carrières juridiques)
- CARCASSONNE : IUT (département statistique, traitement informatique des données)
- TAUTAVEL : Unité Mixte de Recherche en Préhistoire (UMR 5590)

A L'OUEST de PERPIGNAN

- FONT ROMEU : UFR STHI, département STAPS (sciences et techniques des activités physiques et sportives).

Formalités

1ères démarches

AVANT DE PARTIR

Etudiants hors Union Européenne et Espace Économique Européen.

Pour venir étudier en France, les formalités à accomplir sont fixées au niveau national. Le séjour doit se préparer bien à l'avance. La compréhension de la langue française est indispensable. Les enseignements et les examens se déroulent en français. Pour étudier en Licence 1, le niveau 4 du TCF est exigé.

L'essentiel des démarches consiste à obtenir :

- une pré-admission dans un établissement d'enseignement : les procédures varient en fonction du type d'établissement (Université, Ecole, IUT ...), de la filière de formation envisagée (langue, médecine...) et du niveau d'accès (1er cycle ou 2ème et 3ème cycle).
- un visa D de long séjour pour études

Toutes ces formalités sont décrites :

- dans le guide "Je vais en France", édité chaque année par le CNOUS et disponible dans tous les consulats et sur le site web www.cnous.fr
- dans les autres sites nationaux :
www.education.gouv.fr/int/etud.htm
www.france.diplomatie.fr/venir/index.html
www.edufrance.fr
www.egide.asso.fr

Pour obtenir les adresses des services culturels, ambassades et consulats français à l'Etranger, consultez le site :
www.expatries.org/annuaires/annuaires/ht

A L'ARRIVEE

Inscription à l'université

Les étudiants étrangers qui viennent à Perpignan dans le cadre d'un accord inter gouvernemental ou inter universitaire doivent dès leur arrivée se diriger vers l'organisme qui est chargé de les accueillir (service des relations internationales de l'établissement, bureau Guichet Unique Erasmus, CLOUS, EGIDE). Il leur sera indiqué les démarches à accomplir pour obtenir leur carte d'étudiant.

Tous les autres étudiants doivent s'adresser au bureau des étudiants étrangers lorsqu'il existe, ou au bureau des inscriptions de l'établissement dans lequel ils sont pré-admis (voir les coordonnées en dernière page du document).

Cette inscription vous permettra d'obtenir un certificat de scolarité ou une carte provisoire d'étudiant.

La carte définitive d'étudiant est délivrée après l'obtention de la carte de séjour.

Attention : cette inscription ne vous donne pas accès à un logement étudiant CLOUS. L'inscription à l'Université et la recherche de logement sont des formalités totalement indépendantes.

Pour les recherches de logements, reportez-vous aux pages 8, 9 et 10 du document.

Formalités

obtenir son titre de séjour

Tout étudiant étranger qui vient en France pour un séjour d' études supérieures à trois mois doit demander une carte de séjour .

Les formulaires sont à retirer :

- soit au guichet unique (bâtiment du CLOUS)
- soit à la Préfecture

Pour obtenir cette carte, il faudra :

Passeport et visa

Les étudiants hors EEE doivent être titulaires d'un passeport dont la durée de validité couvre la durée du séjour et d'un visa pour études "étudiant" D.

Quelques étudiants ont un visa "dispense de carte de séjour". Ils n'ont pas de demande de carte de séjour à faire mais ils devront quitter le territoire français au plus tard le dernier jour de validité de leur visa (et ils n'auront pas droit à l'aide au logement de la CAF).

Attention : il est impossible à l'étudiant de régulariser sa situation en France s'il est seulement muni d'un visa de court séjour (tourisme).

Couverture sociale

Tous les étudiants (s'ils n'ont pas dépassé l'âge limite) doivent adhérer au régime étudiant de la Sécurité Sociale.

Pour ceux qui ont dépassé la limite d'âge, une Couverture Médicale Universelle est possible.

Contrôle médical

Pour les 1ères demandes de titre de séjour, les étudiants doivent remplir une demande de contrôle médical auprès de l'OMI de Marseille via la Préfecture de Perpignan. L'étudiant sera convoqué pour passer le contrôle. La carte de séjour est délivrée après ce contrôle.

Justificatif de domicile

Contrat de location ou quittance EDF ou Télécom ou certificat d'hébergement datant de moins de 3 mois.

Attestation de ressources

Justificatif tel qu'il a été fourni pour obtenir le visa : attestation de bourse, ou prise en charge d'une personne résidant en France avec pièces justificatives, ou attestation d'un versement de fonds sur un compte bancaire d'un montant minimum de 442 € par mois (attestation de la banque du pays d'origine en français), ou d'une somme minimum de 4268 € sur un compte bancaire en France.

Certificat de scolarité

2 photographies d'identité (les photocopies de photographies ne sont pas acceptées) et 2 enveloppes timbrées.

LE GUICHET UNIQUE : **point d'accueil des** **étudiants étrangers**

Le CLOUS et La DIVEC ont mis en place le GUICHET UNIQUE, espace d'accueil et d'informations pour les étudiants étrangers. Ouvert tous les jours, ce guichet facilite la vie étudiante et propose de multiples services concernant les adresses de logements, les offres de jobs...

Les étudiants étrangers de toutes nationalités sont accueillis par du personnel multilingue qui les aide à accomplir des formalités administratives (permanences des services de la CAF, Préfecture ...).

GUICHET UNIQUE

54 Avenue Paul Alduy BP 1025
66101 Perpignan cedex
fax + 33 4 68 66 20 11
guichet-unique@univ-perp.fr

C.L.O.U.S

54 Avenue Paul Alduy BP 1025
66101 Perpignan Cedex
J+ 33 4 68 50 99 62 - Fax : (00) 33 4 68 67 40 95
clous.perpignan@crous-montpellier.com

LE BUREAU ERASMUS

Ce service a pour objectif de favoriser la mobilité des étudiants et chercheurs, de susciter les échanges et de faciliter l'établissement d'accords multilatéraux avec des universités étrangères.
Université de Perpignan
52 Avenue Paul Alduy
66860 Perpignan cedex
J+ 33 4 68 66 20 12 - Fax : (00) 33 4 68 66 21 01
bureau.erasmusi@univ-perp.fr

BOURSIERS DU CNOUS

(uniquement au CROUS de Montpellier)

Un service accueil des étudiants internationaux accueille tous les étudiants étrangers et plus précisément les boursiers du gouvernement français, de certains gouvernements étrangers et de différents organismes internationaux dont il a la charge et assure :

- La gestion de la bourse;
- Le suivi pédagogique;
- un programme d'activités culturelles;
- L'hébergement.

2 rue Monteil 34 033 Montpellier
Tram arrêt Boutonnet
Service accueil des étudiants internationaux
ouvert du lundi au vendredi
sur rendez-vous de 9h à 12h
sans rendez-vous de 13h à 16h
international@crous-montpellier.fr
J+ 33 4 67 41 50 38 - Fax : (00) 33 4 67 41 50 29

LE SCUIO

Au cœur du campus, ce service commun à toutes les composantes universitaires, accueille, conseille et guide les étudiants dans leurs projets de formation, de recherches et d'insertion professionnelle ...

Université de Perpignan, bâtiment B
52 Avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cédex
J+ 33 4 68 66 20 43 - Fax : (00) 33 4 68 66 17 07
scuio@univ-perp.fr

Vie pratique

informations jeunesse

LE BUREAU INFORMATION JEUNESSE (BIJ)

Ouvert tous les jour, le B.I.J est un espace d'accueil pour un public jeune.

Situé au centre ville il propose des informations dans tous les domaines :

- Formation
- Stages
- Métiers
- Santé
- Loisirs, sports et spectacles

Il dispose d'un service de logement (offres, infos, aides, accès) et assure des animations thématiques (logement, vacances). Le BIJ édite des guides pratiques gratuits sur le logement et les aides aux projets.

35 Quai Vauban - 66000 Perpignan
☎+ 33 4 68 34 56 56 Fax : (00) 33 4 68 34 10 31
www.bij-perpignan66.org

SPORT ET CULTURE

Une seule adresse : la Maison de l'étudiant

L'équipe du Service Universitaire d'Activités Physiques et Sportives vous attend, porte X20, pour vous proposer une quarantaine d'activités de toutes natures (sport collectif, individuel, de raquettes, de combat-activités d'expression et d'entretien, de pleine nature).

Entrée du campus à gauche
☎+ 33 4 68 66 20 14
sec-suaps@univ-perp.fr

Le gestionnaire de la Maison de l'Etudiant vous accueillera, porte X15, pour vous informer des activités mises en place par le Service des Activités Culturelles.

- Plus de 15 ateliers : danses, théâtre, chant, dessin, peinture....
- Des manifestations tout au long de l'année, souvent organisés par les étudiants

☎+ 33 4 68 66 20 33
ruiz@univ-perp.fr

OBLIGATION DE RESSOURCES

La loi française exige que l'étudiant étranger justifie de **moyens suffisants d'existence soit un minimum mensuel de 442 €**. L'existence de ces ressources peut être prouvée notamment par :

- Une attestation de bourse d'études;
- Une prise en charge par un répondant solvable établi en Europe;
- Un ordre de virement permanent.

Un premier mois difficile

Ces 442 € sont un minimum. **Le budget du premier mois vous demandera un effort financier allant jusqu'à 1800 €** (dépôt de garantie, assurance, adhésion à une mutuelle...).

L'inscription à l'Université varie de 180 € à 350 € (+ sécurité sociale).

JOBS (activités rémunérées)

L'étudiant qui souhaite exercer un job doit obtenir une autorisation provisoire de travail (APT), exception faite des ressortissants de l'Espace Economique Européen, d'Algérie, d'Andorre, du Gabon, de Monaco et du Togo.

Les étudiants étrangers peuvent solliciter une autorisation provisoire de travail dès leur 1ère année en France.

La demande se fait ici :

Direction départementale du Travail
Service de la main d'œuvre étrangère
76 Bd Aristide Briand - 66100 Perpignan
☎ +33 4 68 66 25 00 - Fax : 04 68 67 28 82

budget mensuel

Ce budget mensuel approximatif vaut pour un étudiant célibataire ne logeant pas en cité universitaire, c'est à dire pour le plus grand nombre.

Loyers (charges comprises)	350 €
Restauration	230 €
Transports	31 €
Fournitures universitaires	45 €
Culture	45 €
Loisirs	31 €
Entretien	31 €

TOTAL 763 €

Se loger à Perpignan n'est pas simple ! Depuis quelques années, la pénurie de logement, dans le secteur privé comme dans le secteur public est un réel problème. Il faut donc s'armer de patience, être organisé et **disposer des moyens financiers rappelés en P.8 (prévoir 350 € mensuel minimum pour un logement privé).**

Attention, il faut également disposer d'une somme d'argent suffisante pour s'héberger temporairement au début et payer les frais inhérents à toute recherche de logement (dépôt de garantie, frais d'agence, caution ...cf budget).

L' OFFRE PUBLIQUE DU CLOUS

Le service accueil des étudiants internationaux du CLOUS propose des hébergements en cités ou en résidences universitaires (loyer d'une chambre rénovée en cité : 150 € (ALS non déduite). **Attention**, pour le cas 4, vous devrez fournir un "**cautionnement solidaire**" : **c'est une personne qui réside et travaille dans l'Union Européenne, qui se porte garant pour vous en s'engageant à régler les sommes que vous n'auriez éventuellement pas payées au CROUS.**

1. Vous êtes boursier(e) du gouvernement français ou de votre gouvernement géré par les services du CROUS

Votre hébergement sera assuré par le CLOUS de Perpignan à votre arrivée

2. Vous êtes boursier(e) du gouvernement français ou de votre gouvernement géré par les services d'EGIDE

Vous demanderez un hébergement auprès d'EGIDE

3. Vous êtes inscrit dans une université ou une école de Perpignan dans le cadre d'un programme d'échange inter universitaire

Vous demanderez un hébergement auprès du service des relations internationales de l'établissement qui va vous accueillir

4.

Vous n'êtes dans aucun des cas de figure précédents
Vous avez **moins de 28 ans** au 1er octobre de l'année d'inscription

Vous êtes inscrits ou allez vous inscrire :

- à l'université de Perpignan ou à l'IUT de Perpignan ;
- en 3ème cycle, en maîtrise, en licence n'existant pas dans votre pays d'origine ;
- dans une école d'ingénieur, une grande école, une classe préparatoire aux grandes écoles ...

Vous retirerez, à votre arrivée, un dossier de demande d'hébergement auprès du Guichet Unique ou du secrétariat de l'hébergement du CLOUS de Perpignan.

Date Limite 31 Octobre 2007

54 Avenue Paul Alduy 66101 Perpignan

info-suri@univ-perp.fr

☎ +33 4 68 50 97 95 - Fax : (00) 33 4 68 66 20

Même si vous faites partie de ces cas de figure, aucune garantie de chambre ne pourra vous être donnée en raison du peu de chambres disponibles, surtout en cas d'arrivée tardive. Dans tous les autres cas, vous ne pourrez pas obtenir de chambres au CLOUS.

HEBERGEMENT TEMPORAIRE

Auberge de jeunesse

Accueille tout public
Ouverture du 20 Janvier au 20 Décembre.
Parc de la Pépinière
Av Grande Bretagne - 66000 Perpignan
J+33 4 68 34 63 32

Hôtels

(environ 40 € petit déjeuner compris)

Hôtel Méditerranée
Avenue Général de Gaulle
J+33 4 68 34 23 45
Hôtel Mondial
Boulevard Clémenceau
J+33 4 68 34 23 05
Hôtel Poste et Perdrix
Rue Fabrique del Nabot
J+33 4 68 34 42 53

(liste non exhaustive)

Se renseigner auprès de :
l'office Municipal du Tourisme
J+33 4 68 66 30 30
le Comité Départemental du Tourisme
J+33 4 68 51 52 53

LOGEMENT DANS LE PRIVE

Plusieurs solutions s'offrent à vous : résidences services, foyers, familles d'accueil, agence immobilière ou hôtels.
Certaines institutions comme le CROUS proposent également des offres de logement chez les particuliers sur leur site internet (www.crous-montpellier.fr) ou sur place affichage en accès libre.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés, adressez-vous à l'un des organismes listés en p.7).

Attention : pour vous installer dans un logement en location, vous devrez fournir un "cautionnement solidaire" : c'est une personne qui réside et travaille dans l'Union Européenne, qui se porte garant pour vous en s'engageant à payer les sommes dont vous seriez redevable.

AIDES AU LOGEMENT

APL ou ALS sont des aides financières au logement versées par la Caisse d'Allocations Familiales dont les montants varient de 20 à 170 €.

La demande de dossier s'effectue par saisie informatique sur www.caf.fr

Après la saisie du dossier, vous devez imprimer le formulaire et le renvoyer à la CAF accompagné de l'attestation de loyer remise par votre logeur avec les pièces justificatives suivantes :

- pour les étudiants de l'EEE, une photocopie du passeport ou de la carte d'identité;
- Pour les autres, la photocopie de la carte de séjour ;
- Pour les étudiants boursiers : un attestation de bourse;
- Un relevé d'identité bancaire ou postal et vous devez avoir un compte en France.

AFFILIATION A LA SECURITE SOCIALE

Ressortissants de l'Union Européenne, de l'Espace Economique Européen ou du Québec :

Vous devez vous munir de l'un de ces documents :

- l'imprimé E 106, 111, 121, 128 ou 401 Q 102 bis délivré par l'équivalent de la Sécurité Sociale de votre pays d'origine et d'une durée couvrant l'année universitaire. (Vos remboursements s'effectueront le matin à la caisse primaire d'Assurance maladie de Perpignan au service des conventions internationales).
- une attestation d'une assurance privée d'une durée couvrant tout le séjour (en français, sans exclusion et sans plafond de remboursement).

Autres étudiants de moins de 28 ans (selon les études, recul possible de limite d'âge de 1 à 4 ans) : affiliation obligatoire au régime étudiant de sécurité sociale
coût : 174 € (exonération pour les boursiers du gouvernement français)

Si vous avez plus de 28 ans vous ne pouvez pas adhérer à la sécurité sociale étudiante. Renseignez-vous : selon les cas, maintien des droits ou prise en charge par la Couverture Maladie Universelle (après 3 mois de résidence en France).

Les 2 organismes qui gèrent la sécurité sociale sont :

LMDE, La Mutuelle des Étudiants

42 avenue Paul Alduy 66 103 Perpignan
J+ 33 8 10 600 601
www.lmde.fr

MEP, La Mutuelle des Étudiants de Provence

11 Rue Puntet de Bages 66 000 Perpignan
J+ 33 8 25 081 881
www.mep.fr

MUTUELLES COMPLEMENTAIRES

L'adhésion à une mutuelle est facultative mais elle est vivement conseillée car la Sécurité Sociale ne rembourse qu'une partie des frais médicaux.

coût : de 56 € à 272 € selon la mutuelle et le taux de couverture.

SERVICE SOCIAL

Il joue un rôle d'accueil, d'information et de mise en œuvre des différents dispositifs d'aide en faveur des étudiants.

Les assistantes sociales reçoivent les étudiants sur rendez-vous les lundi, mardi, mercredi et jeudi de 9 h à 12 h et assurent une permanence téléphonique le lundi et le vendredi matin.

Secrétariat social ouvert tous les jours ...
J+ 33 4 68 50 82 05 ou 4 68 50 99 62
clous.perpignan@crous-montpellier.com

DOSSIER SOCIAL ETUDIANT

Au CLOUS, un service Dossier Social Etudiant joue un rôle d'accueil et d'information auprès des étudiants et de gestion des bourses.

Ouvert tous les jours (sauf mardi et vendredi) de 9h à 11h30 et de 14h à 16h.
J+ 33 4 68 50 99 24 ou 4 68 50 99 25
clous.perpignan@crous-montpellier.com

MEDECINE PREVENTIVE

Le Service Universitaire de Médecine Préventive (SUMP) accueille tous les étudiants du lundi au vendredi et assure des permanences le mercredi matin.

Au cœur du campus Bât IUT, rez de chaussée
J+ 33 4 68 66 20 46
smpps@univ-perp.fr

CAMPUS EN BUS

L'Université de Perpignan est desservie par la ligne 8, arrêt "Campus".

Le matin, un bus relie directement la gare SNCF du centre-ville au Campus : départ 7h43 de la gare à partir du 7 octobre.

L'I.U.T est desservi par la ligne 8 arrêt "Ardennes", la ligne 5 arrêt "Carsalade" et les lignes 9 et 11 arrêt "Mas Munoz".

La Cité Universitaire est desservie par la ligne 8 arrêt "Théza" et les lignes 9 et 11 arrêt "Mas Munoz".

Du 10 Octobre au 25 avril, un service de soirée de 20h00 à 3h00 environ (ligne 18) relie la Cité Universitaire au Centre-ville. Départ toutes les 30 minutes.

Les bus de la Ville de Perpignan proposent des tarifs "étudiants" et une carte étudiant.

Renseignements :

Agence CTPM, 27 Bd Clémenceau

66000 Perpignan

☎ +33 4 68 61 01 13

www.perpignanmediterrannée.com

rubrique bus.

RESTAURATION GEREE PAR LE CLOUS

Sont situés sur le campus :

1) Le Restaurant Universitaire :

- Au 1er étage : une salle de restauration (Grillades, Pizza, Pâtes, Plats traditionnels et Cuisine du monde...)

Ouvert de 11h30 à 13h30

- Au rez-de-chaussée :

- L'Oasis cafétéria propose boissons, viennoiseries...

- L'Albatros restaurant administratif

Ouvert de 11h30 à 13h30

Vente des tickets par carnet de 5 ou 10 tickets dans le hall de la cafétéria sur présentation obligatoire de la carte d'étudiant, les lundi et jeudi de 11h30 à 13h. Prix du ticket 2.70 € (année 2006-2007). Pendant les périodes de vacances, les modifications d'horaires sont affichées à l'avance .

Un parking de 200 places vous est ouvert de 7h à 20h.

ru.perpignan@crous-montpellier.fr

clo.us.perpignan@crous-montpellier.fr

☎ +33 4 68 50 37 94

2) La Cafet BU

située face à la bibliothèque universitaire.

Horaires : 8h00 - 18h30 du lundi au vendredi

3) Le restaurant / Brasserie.

Situé au sein de la Cité Universitaire, il propose un plateau étudiant pour 2.65 € tous les jours de 11h30 à 13h30 et de 18h45 à 20h30, le samedi de 11h30 à 13h.

4) La Cafet Percier

située au coeur du "site Percier", rue Charles Percier, elle est ouverte du lundi au vendredi de 11h30 à 14h.

5) La Cafétéria l'AQUARIUM située sur le campus même ouverte de 7h30 à 17h30 du lundi au vendredi

Calendrier

de procédure préalable d'inscription en licence (L1)

Entre le **1er décembre et le 15 janvier** précédant la rentrée universitaire, retirez le formulaire.

Entre le **1er décembre et le 15 janvier** précédant la rentrée universitaire, retirez le formulaire de Demande d'Admission Préalable dans les services culturels des ambassades de France ou sur www.education.gouv.fr

Avant le 31 janvier, retournez la DAP au service culturel de l'ambassade de France de votre pays. Un récépissé vous sera remis.

Dans le courant du mois de février : une convocation aux tests d'évaluation linguistique vous sera adressée.

En principe, vous devez recevoir une réponse de la 1ère université **au cours du mois d'avril**. Si cette réponse est négative, une réponse de la seconde université devrait vous être communiquée **durant le mois de mai**.

Avant le 1er février, retournez la DAP au service culturel de l'ambassade de France de votre pays. Un récépissé vous est remis.

Durant la 2ème quinzaine de février: une convocation aux tests d'évaluation linguistique vous est adressée.

A partir du 15 avril, la première université vous fera connaître sa réponse, indiquant la note obtenue au test de langue. Si elle est négative, votre dossier est transmis à la deuxième université.

Le 1er juin, prenez contact avec la ou les universités qui ne vous aurait(e) pas répondu. Joignez une enveloppe. Conservez la photocopie de votre lettre.

Dès juin et avant le 31 juillet, en cas de réponse positive, envoyez **une lettre de confirmation** à votre université d'accueil en vue de votre inscription administrative.

Gardez une photocopie de cette lettre.

Avant le 10 juillet, en cas de réponse négative des deux universités, vous pouvez demander au Ministère de l'Education Nationale d'étudier la possibilité de vous réorienter vers une **troisième université**.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site de l'université dans laquelle vous souhaitez vous inscrire ou consulter le site www.education.gouv.fr

C.L.O.U.S

Centre Local des Œuvres Universitaires et Scolaires

C.R.O.U.S

Centre Régionale des Œuvres Universitaires et Scolaires

B.I.J

Bureau Information Jeunesse

C.A.F

Caisse Allocations Familiales

L.M.D.E

La Mutuelle des Etudiants

M.E.P

Mutuelle des Etudiants de Provence

U.F.R

Unité de Formation et de Recherches

U.M.R

Unité Mixte de Recherches

S.U.R.I

Service Universitaire Relations Internationales

S.C.U.I.O

service Commun Universitaire d'Information et d'Orientation

S.U.M.P.P.S : Service Universitaire Médecine Préventive



CLOUS

Guichet unique

54 avenue Paul Alduy - BP 1025

66101 Perpignan cedex

fax (00) 33 4 68 66 20 11

guichet-unique@crous-montpellier.fr



Etudier à Perpignan 2007

Document réalisé par le CROUS de Montpellier

Service communication

☎ +33 4 67 41 50 77